



A RETENIR

Oïdium : progression lente, mais période à risque

Vers de la grappe : début des vols de 3^{ème} génération annoncé

• STADES PHENOLOGIQUES

Le stade L « fermeture de la grappe » est maintenant atteint pour la majorité des parcelles du vignoble Corse. Un début de coloration des baies est observé sur de l'Alicante à Ajaccio. La véraison devrait s'étendre sur les cépages précoces dans le courant de la semaine prochaine.



Stade L «Fermeture de la grappe»



Stade M «Début véraison»

• MILDIOU

Observations : Les taches issues des dernières contaminations ont séché, à la faveur des fortes chaleurs actuelles et de la protection phytosanitaire. Quelques taches plus anciennes présentent encore des sporulations, notamment sur Sciaccarellu à Ajaccio et sur Grenache et Niellucciu dans la plaine Orientale. A Patrimonio, on nous signale de nouvelles contaminations sur jeunes pousses de Grenache et Niellucciu (effet d'une humidité ambiante ?) ainsi que l'apparition de mildiou mosaïque.

La situation est cependant maîtrisée dans la majorité des vignobles.

De faibles précipitations ont eu lieu entre le 25 juin dans le secteur de Moriani (5 mm) et le 2 juillet de Moriani (10 mm) à Ghisonaccia (5 mm). Aucun repiquage ne nous a été communiqué pour ces secteurs.

En ce qui concerne la modélisation, l'estimation du risque est toujours élevée pour les régions de Campoloro, Casalabriva et Patrimonio. Néanmoins, les observations à la parcelle ne nous indiquent pas de progression des foyers, hormis à Patrimonio. Ailleurs, les valeurs de l'EPI restent basses, la situation est stable.

Evaluation du risque : conditions climatiques défavorables, risque en baisse.



SOMMAIRE

Stades phénologiques

Mildiou

Oïdium

Vers de la grappe

Cicadelle verte

Maladies du bois

Autres

Flavescence dorée

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CRVI

Rédacteur : Gilles Salva

Structures partenaires :

CA2B, SCA UVIB, domaine Comte Peraldi, Clos Landry, Clos d'Orléa, Domaine Terra Vecchia, Clos Capitoro, CAP, CANICO.

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI

Président de la Chambre

d'Agriculture de Corse

15 Avenue Jean Zuccarelli

20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo : CRVI de Corse,



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO.

• OÏDIUM

Observations : L'Oïdium est présent sur de nombreux cépages et dans plusieurs secteurs de la Corse. Les attaques sont localement très importantes en intensité, notamment sur les vignes peu traitées où les symptômes se poursuivent sur grappes :

- A Patrimonio : surtout sur Niellucciu, partiellement sur Vermentinu et Muscat à petit grain
- A Calvi : sur une parcelle de Niellucciu avec une intensité estimée à 10%

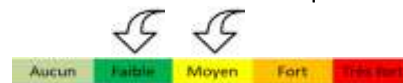
Aux alentours d'Ajaccio et de Sartène, la pression commence à diminuer sur les parcelles touchées les semaines précédentes (Carignan, Niellucciu et Vermentinu). En Côte orientale, des éclatements de baies ont été repérés sur Vermentinu (Témoin non traité) à Tallone. Des aspects poussiéreux sont encore observés sur des grappes de Chardonnay, Merlot et Biancu Gentile mais la progression du champignon est lente.

Hormis des cas où la protection est aléatoire, la situation semble, dans l'ensemble, sous contrôle.

Evaluation du risque : nous sommes toujours à un stade de sensibilité élevé. Le risque est moyen sur parcelles saines et fort en cas de foyers déclarés.



Oïdium sur grappe



• VERS DE LA GRAPPE

Observations : Quelques larves d'Eudémis (essentiellement des larves âgées - stade L5) ont été repérées sur Muscat à petit grain à Bravone, ainsi qu'à Ajaccio et Patrimonio sur des parcelles concernées les années précédentes.

D'après la modélisation, les vols de 3^{ème} génération devraient débuter la semaine prochaine :

- Du 11 au 15 juillet pour les secteurs précoces : Porto-Vecchio, Ghisonaccia, Calenzana et Tallone.
- A partir du 18 juillet pour Aléria, Migliacciaro, Patrimonio, Casalabriva, Aghione et Borgo.
- Aux alentours du 24 juillet pour Folelli et Campoloro.

Or, quelques résultats de piégeages semblent indiquer un vol en avance de quelques jours par rapport aux données de la modélisation.

Les premières pontes apparaîtront 4 à 5 jours après le début des vols et les premières larves 5 à 6 jours plus tard, soit entre le 20 et le 30 juillet selon les régions.

Les dégâts des 2^{ème} et 3^{ème} générations d'Eudémis peuvent être préjudiciables pour la qualité de la récolte, car les perforations causées par les larves s'avèrent être des portes d'entrée à la pourriture grise. Il est important, pour un diagnostic concret, de surveiller les pontes et les larves au vignoble.

La méthode du saumurage des grappes décrite ci-dessous est facilement réalisable pour dénombrer les larves :

- prélever une grappe par cep (sur 20-25 ceps bien répartis dans la parcelle)
- dissoudre 100g/L de sel dans 10L d'eau
- bien immerger les grappes et les remuer régulièrement. Petit à petit, les larves vont remonter à la surface de l'eau.
- Attendre une vingtaine de minutes avant de débuter le comptage
- Sortir les larves de l'eau et les dénombrer
- Renouveler cette opération pendant 1 heure (minimum)

Evaluation du risque : d'après les observations, le risque est faible à l'heure actuelle, sauf si des chenilles de 2^{ème} génération sont présentes dans les grappes.



• CICADELLE VERTE – EMPOASCA VITIS

Biologie : En juin, les populations de cet insecte peuvent parfois être très élevées dans les parcelles sans que les dégâts soient importants. Mais en été, les symptômes sont plus fréquents : rougissements ou jaunissements selon les cépages rouges ou blancs, et taches en bordure de feuilles délimitées par les nervures. En cas de forte attaque, les feuilles « grillent ».

Observations : Sur le terrain, de plus en plus de cicadelles sont repérées sur la face inférieure des feuilles (larves et adultes), mais les niveaux d'attaque restent encore assez faibles.

On ne nous signale pas de nouveaux symptômes de grillures.



Dégât de cicadelle verte

• MALADIES DU BOIS

Observations : Les symptômes d'Esca et de Black Dead Arm continuent de s'intensifier dans la plupart du vignoble. On constate à la fois la forme lente et la forme apoplectique.

• AUTRES

- Les larves de *Metcalfa pruinosa* continuent de migrer vers les grappes et des premiers adultes sont observés le long des rameaux. Les niveaux de population ne sont pas alarmants.
- Des populations d'**acarins rouges** (*Panonychus ulmi*) ont été signalées sur une parcelle de Sciaccarellu de la Côte Orientale. Les acarins peuvent provoquer, à terme, des nécroses et un blocage de la croissance des rameaux. Pour le moment, ces populations n'entraînent aucun symptôme.
- Des signes d'échaudage apparaissent, comme l'an dernier, sur quelques parcelles de Sciaccarellu et Muscat à petit grains sur la Côte Orientale.



Symptômes de Black Dead Arm sur feuille



Apoplexie d'un cep

MALADIE DUE A UN ORGANISME NUISIBLE REGLEMENTE

• CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

La flavescence dorée est une maladie provoquée par un phytoplasme, qui est transmis dans les ceps par une cicadelle vectrice : *Scaphoideus titanus*.

Les symptômes s'expriment à partir de juillet/août sur une partie ou sur la totalité du cep (enroulement et coloration des feuilles en rouge ou jaune selon les cépages, dessèchement des grappes et mauvais ou non aoûttement des bois).

En Haute-Corse, un périmètre de lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée de la vigne est défini par arrêté préfectoral disponible à l'adresse suivante :

<http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/La-flavescence-doree>

Consulter également le site de la FREDON Corse :









[Arrêté préfectoral](#)

[Aménagement de lutte](#)

Pour connaître la liste de produits autorisés pour le traitement de *Scaphoideus titanus*, consulter le site :

<http://e-phy.agriculture.gouv.fr/usa/12703119.htm>

En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 -Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiologie des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.

	Samedi 9 juillet	Dimanche 10 juillet	Lundi 11 juillet	Mardi 12 juillet	Mercredi 13 juillet	Jeudi 14 juillet	Vendredi 15 juillet	Samedi 16 juillet
Haute Corse/ Corse du Sud								
	Temps chaud et sec	Hausse des températures	Hausse des températures	Temps nuageux localement		Vent de secteur Ouest modéré à assez fort ; baisse des températures		

Pour la période de mardi à vendredi, l'indice de confiance de la prévision est de de 3 sur 5.

LIENS UTILES

- Stations météo de la Fredon Corse :
<http://217.128.40.198:8080/projet%20meteo%20v3/source/indexv3.php>
- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cités ci-dessus.
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa*

En octobre 2013 en Italie, des foyers ont été détectés sur oliviers, lauriers roses, amandiers et chênes, provoquant un dessèchement du feuillage et un déclin rapide du végétal. Le 22 juillet 2015 c'est en Corse qu'un premier cas positif a été signalé. D'autres foyers ont été signalés dans les départements des Alpes maritimes et du Var en fin d'année 2015.

Actualité : Au 4 juillet 2016, 259 foyers sont répertoriés dont 245 en Corse du Sud et 14 en Haute-Corse. Ces foyers concernent 179 communes qui sont tout ou partie en zone tampon. Près de 8 000 prélèvements ont été réalisés sur l'ensemble du territoire depuis la découverte du foyer : la bactérie a été détectée sur 4 nouvelles espèces portant à 25 le nombre d'espèces végétales portant la bactérie.


La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp multiplex sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Toute l'actualité et le point de la situation sur l'île sont consultables sur le site internet de l'Etat dans le département en allant sur : <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  N° Vert : 0800 873 699, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.